

# L'HONORABILITÉ



Conformément aux dispositions du code du sport, les activités d'encadrant bénévoles, arbitres et dirigeants sont interdites aux personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pour crime ou certains délits.

La lutte contre les violences sexuelles dans le sport a conduit au développement du Système d'information automatisé du contrôle d'honorabilité (SI honorabilité) des acteurs bénévoles disposant d'une licence fédérale.

## POURQUOI ?



Protéger et garantir la sécurité des pratiquants et acteurs du basket-ball.



Responsabiliser les acteurs du sport (Clubs, Dirigeants, Encadrants) pour un encadrement de la pratique en sécurité.



Répondre à une obligation légale en vérifiant l'honorabilité des acteurs bénévoles identifiés.



S'assurer de l'honorabilité des encadrants et dirigeants du club.



S'engager et lutter contre les violences dans le sport.

## COMMENT ?

1

Identifier et répertorier toutes personnes bénévoles ou non intervenants licenciés auprès des pratiquants.

4

Vérifier les bonnes informations/fonctions recueillies lors de la prise de licence pour veiller à la bonne mise en œuvre du contrôle honorabilité (croisement de fichier).

2

S'assurer que les éducateurs rémunérés disposent de la carte professionnelle.

5

Afficher les diplômes des encadrants.

3

Solliciter la production du bulletin n°3 du casier judiciaire pour les encadrants bénévoles (à communiquer par ce dernier).

6

Informer/Responsabiliser les personnes du dispositif en vigueur.

7

Proposer des actions de sensibilisation à la prévention contre les violences (outils CAPA, e-learning FFBB, page internet FFBB).

## LA CHECKLIST POUR LA SUITE



Informer les personnes identifiées concernées par l'honorabilité.



Vérifier les informations/licences et la validité des diplômes et cartes professionnelles (+ affichage).



En cas doute, prendre l'attache du service juridique FFBB.



Mener des actions de sensibilisation.



Prendre connaissance des outils fédéraux mis à disposition.

## TOUTES LES INFOS SUR SPORTS.GOUV.FR

